

abondante générosité le fruit de leurs travaux et ne demandait qu'à fournir davantage encore. Après avoir ainsi assuré leur existence présente, ils songeaient à en venir à de plus vastes exploitations communes, afin d'établir des relations de commerce ou d'échange avec les nations, et de fait les céréales, la canne à sucre, le bois, le tabac, les vers à soie, pouvaient devenir pour eux des sources d'incalculables richesses. Le personnel de la colonie s'augmentait : plus de trois cents anciens colons de Saint-Domingue étaient venus se joindre à eux. Le bruit de leur prospérité se répandant en Amérique et sur le continent européen, il était probable que bon nombre de Français ne tarderaient pas à se présenter et à demander leur agrégation. Témoins de l'ordre qui florissait au Champ-d'Asile, de l'esprit de paix, d'union et de tolérance qui en animait les habitants, des colons américains, irlandais, avaient abandonné leurs anciennes exploitations, et s'étaient établis près de la nouvelle colonie. Des tribus indiennes étaient venus offrir le calumet de la paix ; on avait conclu avec elles des traités de bonne amitié. Tout enfin tendait à montrer qu'une ère d'accroissement semblable à celle qui avait favorisé autrefois les compagnons de Guillaume Penn allait commencer au Champ-d'Asile, et que, par delà les mers, une autre nation française ne tarderait pas à se révéler au monde. Il fut donc nécessaire de s'occuper à rendre plus certaine la réalisation de cette belle perspective. Le plus sûr moyen consistait à créer de bonnes lois qui, en régularisant la marche de la colonie, lui donnassent en même temps la puissance de la force, celle surtout de l'unité, et lui rendissent très-facile tout développement, tout progrès, quel qu'il fût. On mit ces lois en délibération.